

# Mesures de prévention COVID-19

au mardi 17 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre



AUCAMVILLE

## En raison des dernières directives gouvernementales pour limiter la propagation du COVID-19, la mairie d'Aucamville informe la population des décisions suivantes :

- ◆ Fermeture des structures d'accueil de la petite enfance (crèches et halte-garderie) et des établissements scolaires\*,

\*Un accueil exceptionnel est cependant possible pour les parents faisant partie des personnels sanitaires de garde. Voir également les modalités d'accueil exceptionnel définies par l'Education nationale.

- ◆ Fermeture des commerces « non indispensables » ; seuls les commerces alimentaires, les pharmacies, les banques, les pompes funèbres, les bureaux de tabac et ceux listés sur l'arrêté ministériel du 16 mars 2020 sont autorisés à rester ouverts,
- ◆ Fermeture du centre de loisirs aux vacances scolaires de printemps (inscriptions annulées),
- ◆ Fermeture des lieux publics suivants : parc *Les Jardins de l'Europe* et Espace de loisirs *Claude Cornac*,
- ◆ Suspension de toutes les activités associatives et des événements culturels et sportifs,
- ◆ Fermeture de tous les locaux associatifs et équipements sportifs,
- ◆ Fermeture de la médiathèque *Luciano Sandron*,
- ◆ Fermeture du cinéma *Jean Marais*,
- ◆ Interdiction de se rassembler sur la voie publique,
- ◆ Déplacements réglementés et limités au maximum (contrôles de police),
- ◆ Fermeture temporaire et jusqu'à nouvel ordre des accueils physiques suivants : mairie (accueil général), guichet éducation-jeunesse, petite enfance et bureau des pré-inscriptions, relais d'assistants maternels, centre communal d'action sociale et police municipale,
- ◆ Tous les rendez-vous physiques pris avec les services municipaux sont annulés (PACS, mariage, demandes d'urbanisme...),
- ◆ Seules les situations d'urgence pourront faire exception après contact téléphonique auprès du service concerné,
- ◆ Maintien des accueils à distance (téléphone et courrier électronique) des services municipaux suivants :

### Accueil Mairie

05 62 75 94 94 / [mairie@ville-aucamville.fr](mailto:mairie@ville-aucamville.fr)

Du lundi au vendredi : 8h30 – 12 h / 13h45-17 h

Astreintes d'urgence (soir et week-end) :

06 88 20 78 17

### Guichet Education-Jeunesse

05 61 37 10 14 / [education.jeunesse@ville-aucamville.fr](mailto:education.jeunesse@ville-aucamville.fr)

Période scolaire :

Lundi : 9 h – 12 h / 14 h – 18h30

Mercredi : 9 h – 12 h / 16 h – 18h30

Jedi : 14 h – 18 h

Vendredi : 9 h – 12 h

Vacances scolaires :

Lundi : 9 h – 12 h / 16h45 - 18h30

Mercredi : 9 h – 9h45 / 16h45 – 18 h

Jedi : 9 h – 9h45 / 16h45 – 18 h

Vendredi : 9 h – 12 h

### Petite Enfance

05 62 10 77 89 / [mp.soumarmon@ville-aucamville.fr](mailto:mp.soumarmon@ville-aucamville.fr)

Horaires de permanence restreints

Relais d'Assistants maternels : 05 61 70 64 97

Horaires de permanence restreints

### CCAS

05 34 27 03 58 / [ccas@ville-aucamville.fr](mailto:ccas@ville-aucamville.fr)

Horaires de permanence restreints

- Les situations d'urgence seront accompagnées,
- Le service de portage des repas à domicile est maintenu,
- Le service de navette senior est réservé uniquement aux courses alimentaires avec nombre de personnes limité à deux passagers par trajet.

### Police Municipale

06 71 83 53 00 / [police.municipale@ville-aucamville.fr](mailto:police.municipale@ville-aucamville.fr)

Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h